

Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

et

TITRE DE NAVIGATION

NAVIRE DE PLAISANCE

Identification du navire

Nom du navire : LA LICORNE
 N° de francisation (matricule) : FD233009501 (FD233)
 N° d'immatriculation : CH **F43033**
 Bureau de port d'attache : CHERBOURG BUREAU

Caractéristiques du navire

Type : SLOOP
 Modèle : DRAKKAR 40
 Constructeur : SARL MORA
 Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :
 Navire modifié : oui non
 Modification effectuée par un particulier : oui non
 Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :
 Année de construction : 2016
 Numéro CIN : FR-VIKCL401E616
 Catégorie de conception : A B C D
 Longueur de coque : 12.18 mètres Largeur de coque : 4.5 mètres
 Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre	Carburant
fixe	LOMBARDINI	LDW 1003M	4507101922	22.1	4	1	GE

Bureau fiscal des douanes et de l'impôt
 Services des douanes
 1 quai du Fort-Lambert, Quai - BP 755
 50107 CHERBOURG Cedex
 Tél. 09 70 27 44 19 - Fax 09 33 23 04 16

Propriétaire(s)

Raison sociale de la société : MORA SARL
 Adresse : 21 RUE DU BEQUERET
 ZA DU PRE BECOUFFRET
 Code Postal : 50270 Ville : BARNEVILLE CARTERET

Copropriétaire(s)

Parts :

Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à CHERBOURG BUREAU, le 23/05/2016

Le chef du Bureau Fiscal Régional

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,

(Signature)
 Le chef du Bureau Fiscal Régional

P.O.



M. DUPONT
 Syndic des gens de mer

